

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1235 9 octobre 1953

n° 1235 9

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 octobre 1953

Numéro JO

n° 13 du 01/11/1953

Date du numéro

1 novembre 1953

### TEXTE INTÉGRAL

M. Roble Djama, élève-moniteur, est nommé provisoirement moniteur-stagiaire 10e échelon, pour compter du 1er octobre 1953. Il est chargé de l'école de Randa (Tadjoura).